

**Service émetteur :**  
**Direction de la santé publique et environnementale**

Affaire suivie par :  
**Dr Vincent BREJON-LAMARTINIÈRE**  
Département veille et sécurité sanitaires  
[Ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:Ars45-alerte@ars.sante.fr)  
02 38 77 32 10

Orléans, le 2 avril 2024

### **CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE**

**Délivré dans le cadre de transports de corps ou de cendres issues de crémation à l'étranger**

Compte tenu des informations issues des dispositifs de surveillance sanitaire, je soussigné, Dr Vincent BREJON LAMARTINIÈRE, agissant en qualité de conseiller médical de l'ARS Centre Val de Loire, atteste, pour l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire, de l'absence d'épidémie pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au sens du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.



Dr Vincent BREJON LAMARTINIÈRE  
Conseiller médical  
Département Veille et sécurité sanitaire  
ARS Centre Val de Loire